

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 JANVIER 2012

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Daniel	Fischer	DCe	Président
	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Vice-présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Secrétaire du bureau
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	Mme	Marcelline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Florian	Giacobino	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère	
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. D. Fischer, président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h30 ; il souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse l'absence de M. P. Barbey, malade.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président signale le dépôt d'une motion qui sera traitée au point VI.6.

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 6 décembre 2011
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des commissions :
 - Néant
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1290 Crédit d'investissement de CHF 110'000.- destiné à la rénovation de la terrasse du Centre communal et des balcons de l'auberge communale*
 - VI.2. *P-D-1291-Crédit d'investissement de CHF 19'000.- destiné à la création d'une rampe pour personne à mobilité réduite au pavillon 1982 « Parascolaire »*
 - VI.3. *P-D-1292 Crédit d'investissement de CHF 125'000.- destiné à la création de places de stationnement et de marquage dans le village de Bardonnex*
 - VI.4. *P-R-1031 Service du feu – Promotion au grade de premier-lieutenant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex*
 - VI.5. *P-M-1011 Motion pour étudier la création de places de parking couvertes pour les « deux roues » au Centre communal*
 - VI.6. *P-M-1012 Motion pour limiter l'impact sur la commune du recyclage de matériaux et déchets de chantier (béton, bitume, minéraux) ainsi que la mise à jour des information et étude d'impact y relative*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2011

➔ **Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lecture du courrier du 28 janvier 2012 adressé par Festiverbant et faisant part, à titre exceptionnel, d'une demande de couverture de déficit présumé ; les comptes n'étant, pour l'heure, pas bouclés.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Nouvelle école

M. A. Walder a assisté, le 9 décembre dernier, à la présentation du plan de site de Compesières par le bureau *Viridis* du domaine nature et paysage. L'idée générale est de saisir l'opportunité du plan de site pour initier un projet fédérateur, terroir, histoire et tourisme autour de la ferme avec le concours de différents partenaires publics, privés et associatifs.

En début d'année, il a rencontré la propriétaire d'une des parcelles de Charrot susceptibles de recevoir l'école. Suite à l'article paru dans la Tribune de Genève, il a pu lui expliquer qu'aucune décision n'avait été prise à ce jour et qu'il ne s'agissait pour l'instant que d'une étude.

Enfin, il a pu préciser, lors de la dernière séance de la commission d'aménagement, de quelle manière il voyait la suite de la procédure, soit l'avancement du plan de site puis l'organisation d'une séance publique en compagnie des mandataires. Il souligne qu'il tient fermement à faire taire certains propos mensongers que certains trouvent bon de colporter en espérant bénéficier par la suite de retombées politiques.

2. Assainissement du stade Alfred-Comoli

Si le bâtiment du stade Alfred-Comoli est d'ores et déjà en séparatif, le réseau extérieur est toujours en unitaire ; ainsi les écoulements des douches, par exemple, alimentent le nant du Maraîchet. **M. A. Walder** a rencontré le propriétaire de la parcelle sur laquelle sera installé le collecteur. Un accord a été trouvé et les travaux d'assainissement devraient prendre place dès le 15 septembre prochain. D'ici là, la demande de crédit nécessaire à cette réalisation sera présentée au Conseil municipal.

3. Bâtiment artisanal

Le dossier de demande d'autorisation avance et **M. A. Walder** a rendez-vous, le jeudi 2 février prochain, pour la préparation des actes notariés.

4. Nouvelle loi sur les gravières

La commune a décidé de mandater un avocat, en la personne de Maître François Bellanger, pour clarifier la situation concernant le recyclage des matériaux qui pourrait prendre place sur la zone artisanale de Bardonnex. Curieusement, il semblerait que la loi cantonale ne soit pas en conformité avec le droit fédéral et que certains éléments, notamment la réduction importante de contraintes imposées à ce type d'exploitation, aient échappé à la vigilance de quelques députés. **M. A. Walder** ajoute que la proximité des habitations du village de Bardonnex doit inciter la commune à une très grande prudence.

5. Laiterie de Compesières

La demande d'autorisation relative au bâtiment de la laiterie de Compesières peine à aboutir. En effet, les exigences du Service cantonal de l'énergie, relatives notamment à une isolation importante de l'enveloppe du bâtiment, impliquent une réflexion. Il est probable qu'une nouvelle délibération soit présentée au Conseil municipal ou que le projet soit purement et simplement abandonné.

6. Demande de renseignement – parcelle à Bardonnex-Nord

La demande de renseignement pour la construction de deux immeubles à l'entrée du village de Bardonnex (Bardonnex-Nord), n'est pas bien accueillie et de nombreux préavis négatifs ont été formulés. Bien que le plan directeur communal prévoyait cette possibilité, il semblerait que le canton ait décidé de refuser toute demande d'aménagement.

7. Cartes journalières CFF

La recette de la commune pour la vente des cartes journalières CFF en 2011 s'élève à CHF 42'840.- ; elle a donc réalisé un bénéfice de CHF 3'740.-. Si le nombre de cartes vendues en 2012 reste le même, la commune risquera alors un déficit, les abonnements ayant augmenté de CHF 1'000.- chacun.

8. Fondation de la commune de Bardonnex (FCBL)

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a désigné MM. P. Barbey, A. Krasnosselski et G. Rana Zolana en qualité de membres du comité de la FCBL. L'Exécutif a, quant à lui, nommé Mme B. Guex-Crosier et MM. F. Weimann et A. Walder. Ces six membres ont ensuite coopté Mme I. Micheli Kristof et MM. Ch. Babel et O. Sauty. Le comité ainsi formé siègera jusqu'au 31 décembre 2015.

9. Circulation dans le hameau de Bardonnex

Le 20 décembre dernier, l'Exécutif a reçu quelques habitants du hameau de Bardonnex s'inquiétant de la circulation importante de camions et du danger à proximité de leurs habitations. S'agissant d'une route cantonale, l'Exécutif prendra contact avec le département des constructions et technologies de l'information (DCTI) dès la réception du courrier attendu et confirmant les craintes de ces riverains. Un rapprochement sera établi avec le trafic des camions se rendant à la Tuilerie pour le recyclage de leur chargement.

10. Patrouilleuses scolaires

Neuf dossiers de candidature ont été reçus à la mairie ; un ayant été écarté d'entrée, huit postulantes ont été auditionnées. Après un choix difficile, Mmes Andrée Montandon et Elisabeth Vachoux ont été engagées. Après une période de formation, elles devraient entrer en fonction dès la fin des vacances de février, voire le 1^{er} mars prochain.

11. Déchets

Les chiffres 2011 relatifs au recyclage des déchets laissent apparaître une nette progression des matières principales recyclées telles le verre, le papier, le PET et le compost. Parallèlement, les déchets incinérés ont enregistré une certaine baisse.

12. Viabilité hivernale

Mme H. Schneuwly indique que le bus 46 n'a pas pu arriver à Bardonnex ce matin en raison des routes enneigées. Elle relève toutefois que les trottoirs à proximité des arrêts étaient propres à 7h00 du matin. Elle relève la qualité du travail de notre prestataire de service depuis son entrée en fonction au début de la saison.

13. Aide au développement

Divers remerciement parviennent à la mairie pour les dons reçus par les différentes associations. **Mme H. Schneuwly** présente plus particulièrement un certificat délivré à la commune de Bardonnex par la Croix-Rouge Suisse pour son aide financière en faveur de leurs projets.

14. Pose de revêtement phono absorbant

Après un premier avis de travaux reçu, relatif à la pose d'un revêtement phono absorbant sur la portion de la route d'Annecy allant du giratoire au chemin d'Evordes, la mairie a reçu deux nouveaux avis de travaux pour les tronçons de la route du Pont-de-la-Fin et de la route des Hospitaliers, du giratoire à la sortie du village. Les premiers travaux (route d'Annecy) prendront place durant le printemps, les suivants en automne, selon le budget cantonal disponible.

Une pose de revêtement phono absorbant n'est, pour l'instant, pas prévue sur le tronçon de la route d'Annecy allant du giratoire à la douane de La Mûre, des ouvrages de génie civil devant encore être entrepris.

15. Stade Alfred-Comoli – installation d'une alarme

La buvette du stade Alfred-Comoli ayant été cambriolée à plusieurs reprises, il a été décidé d'installer une alarme reliée à une centrale de sécurité.

16. Tableau d'affichage de Croix-de-Rozon

Suite à la tempête *Joaquim* qui a endommagé le tableau d'affichage de Croix-de-Rozon, un nouveau verre a été mis en place.

17. Accueil familial de jour AFJ-GSO

La somme de CHF 10'000.-, accordée en prêt à l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest pour l'établissement d'un fonds de roulement de départ, a été remboursée.

18. La Bossenaz - Local des jeunes

Conformément au tous-ménages distribué sur la commune, **Mme B. Guex-Crosier** rappelle que le local des jeunes ouvrira ses portes ce jeudi 2 février.

V RAPPORT DES COMMISSIONS

Néant.

VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1290 Crédit d'investissement de CHF 110'000.- destiné à la rénovation de la terrasse du Centre communal et des balcons de l'auberge communale

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, se référant à l'exposé des motifs, fait un résumé des travaux à entreprendre. Certains ont pu remarquer des traînées brunâtres le long du mur situé à gauche de l'entrée du centre communal. Celles-ci proviennent d'une détérioration importante de l'isolation en liège de la terrasse. Le week-end dernier de nouvelles coulées sont apparues à gauche de la scène et ce problème est également récurrent dans le bâtiment de l'auberge communale.

L'installation d'une nouvelle isolation de 14 cm d'épaisseur est prévue ; celle-ci permettra le respect de la norme de sécurité quant à la hauteur du parapet de la terrasse et n'obstruera pas la vision par les baies vitrées de la salle communale.

Mme T. Hoyos Bajrami indique qu'une subvention peut être demandée s'il s'agit d'une isolation verticale et si l'enveloppe du bâtiment est touchée.

Mme B. Guex-Crosier l'informe que tel n'est pas le cas ; il s'agit uniquement d'une protection contre l'eau et non d'une isolation thermique.

M. G. Sauty indique, qu'au vu de la nécessité et de l'urgence des travaux, les représentants du MCG voteront sur le siège.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1290 Crédit d'investissement de CHF 110'000.- destiné à la rénovation de la terrasse du Centre communal et des balcons de l'auberge communale

Considérant,

- *les infiltrations d'eau constatées sur la façade du Centre communal ainsi que récemment à l'intérieur des murs de la salle communale et de l'auberge,*
- *la nécessité de procéder dans les meilleurs délais à l'étanchéité de la terrasse du Centre communal et des balcons de l'auberge communale, ceux-ci étant altérés par le temps et, de ce fait, l'isolation existante imbibée d'eau sur toute la surface,*
- *le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux,*
- *l'opportunité d'engager des travaux en recourant à des matériaux répondant aux normes en vigueur,*
- *l'exposé des motifs joint à cette délibération.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 110'000.- destiné à la rénovation de la terrasse du Centre communal et des balcons de l'auberge communale.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 0810.503.10.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 0810.143.10, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités par le compte 0810.331.10 de 2012 à 2031.*
5. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

2. P-D-1291 Crédit d'investissement de CHF 19'000.- destiné à la création d'une rampe pour personne à mobilité réduite au pavillon 1982 « Parascolaire »

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui indique, qu'après concertation, le titre de la délibération ne sera pas modifié bien qu'il s'agisse d'un pavillon installé en 1983 et non 1982. Cette délibération fait suite à une résolution adoptée en 2010 visant à assurer l'accessibilité aux bâtiments communaux à tout un chacun. L'installation de ladite rampe est rendue nécessaire par la présence, à l'école, d'un enfant à mobilité réduite. Après l'étude de nombreuses possibilités, deux variantes finales ont été portées au choix de la commission ; une réalisation en caillebotis ou en béton. La commission a opté pour la variante béton, celle-ci rappelant les accès au nouveau pavillon scolaire et créant une certaine uniformité. Bien que la hauteur de la rampe ne soit pas très importante, Mme B. Guex-Crosier indique que des barres verticales seront installées pour des raisons de sécurité.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1291 - Crédit d'investissement de CHF 19'000.- destiné à la création d'une rampe pour personne à mobilité réduite au pavillon 1982 « Parascolaire »

Considérant,

- *la motion pour l'amélioration et/ou la réalisation d'aménagements visant à faciliter la mobilité votée par le Conseil municipal à la séance du 21 décembre 2010,*
- *le rapport détaillé de l'association Pour une cité sans obstacle HAU sur l'accessibilité de nos bâtiments communaux et les mesures qu'il conviendrait de prendre,*
- *la situation d'un élève de Compesières rencontrant des difficultés en raison de l'ancienneté du bâtiment,*
- *la nécessité de la création d'une rampe pour améliorer l'accessibilité de ce bâtiment et le mettre en conformité avec la législation fédérale,*
- *le préavis favorable de la commission des bâtiments et école du 28 novembre 2011,*
- *l'exposé des motifs joint à cette délibération.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 19'000.- destiné à la création d'une rampe pour personne à mobilité réduite au pavillon 1982 « Parascolaire ».*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 5420.503.00.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 5420.143.00, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités par le compte 5420.331.00 de 2012 à 2021.*
5. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

3. P-D-1292 Crédit d'investissement de CHF 125'000.- destiné à la création de places de stationnement et de marquage dans le village de Bardonnex

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme H. Schneuwly** qui donne quelques précisions relatives au montant du crédit demandé. Les travaux nécessiteront l'intervention d'un géomètre dont le coût est évalué à CHF 10'000.-, de l'entreprise Piasio pour environ CHF 96'000.-, et de T Ingénierie dont les honoraires sont estimés à CHF 10'000.- ; à cela s'ajoute un montant pour les divers et imprévus équivalant à environ 5 à 10% du montant total. Le géomètre devra établir l'emplacement des places de manière très exacte afin de bien délimiter le domaine public du domaine privé. Si besoin, sa présence pourra être nécessaire durant les travaux et charge lui sera donnée d'effectuer les mises à jour au Registre foncier une fois la réalisation terminée. Dès l'engagement du chantier, l'ingénieur aura pour tâche sa coordination et sa surveillance ; l'entreprise de construction exécutera les encaissements et les terrassements aux endroits nécessaires.

S'agissant du nombre de places de stationnement, l'entreprise chargée de l'étude avait recensé, lors de pointages, une moyenne de 71,5 voitures parkées (au minimum 55 et au maximum 97). Les travaux envisagés impliqueront la création ou la modification de 83 places alors que 16 places existantes resteront inchangées, soit un total de 99 espaces de stationnement.

Elle termine en indiquant que les habitants du village l'interrogent fréquemment sur l'avancée du projet ; certains étant parfois excédés par l'inaccessibilité à leur espace privé. Elle rappelle également la future collaboration avec les agents de police municipale (APM) de Plan-les-Ouates qui pourront verbaliser en cas de non-respect de la signalétique mise en place.

Ayant auparavant voté en défaveur de l'étude pour la création de places de stationnement dans le village de Bardonnex, **Mme M. Devins** indique qu'elle refusera également la délibération présentée ce soir. La limitation de vitesse dans le village n'est actuellement pas respectée ; elle pense qu'elle le sera encore moins si la chaussée est désencombrée. De plus, le nombre de véhicules s'accroissant, elle craint que le nombre de places marquées soit insuffisant.

Bien que membre de la commission des routes, **M. O. Sauty** manque d'informations pour prendre une décision sur le siège. Il aurait souhaité étudier ce dossier plus en profondeur (durée des travaux, nuisances engendrées, etc.); il propose donc le renvoi en commission.

Mme H. Schneuwly ajoute que le nombre de places restera identique ; au lieu d'avoir un agglutinement à proximité des cafés, les véhicules seront en partie garés en périphérie et les personnes devront ensuite parcourir quelques mètres à pied pour se rendre à leur domicile ou au restaurant.

M. Ch. Hottelier regrette que les détails financiers n'aient pas été communiqués en commission des routes. Le dossier n'étant pas urgent et souhaitant poser des questions précises, il appuie le renvoi en commission.

Lorsque **Mme H. Schneuwly** a présenté le projet en commission, elle n'était pas encore en possession des devis et ne pouvait donc pas évaluer le montant des travaux.

M. A. Krasnosselski demande si les places de stationnement seront en zone bleue ou en zone blanche ; la zone bleue étant plus contraignante pour les habitants.

Mme H. Schneuwly répond que l'intégralité des places sera en zone blanche, la fréquence du bus 46 n'invitant guère à la présence de véhicules « ventouse ».

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi en commission qui est refusé par 10 voix contre, 4 voix pour, 1 abstention.**

➔ **Le président soumet ensuite au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1292 - Crédit d'investissement de CHF 125'000.- destiné à la création de places de stationnement et de marquage dans le village de Bardonnex

Considérant,

- *la lettre collective signée par 25 habitants du village de Bardonnex et remise à l'Exécutif le 11 février 2010 ainsi que divers courriels et lettres adressés à la mairie pour réclamer des places de stationnement licites en divers endroits,*
- *la décision du Conseil municipal du 16 mars 2010 accordant un crédit d'étude de CHF 8'000.-, D-1246/2010,*
- *la présentation du projet à la population et l'intégration de remarques pertinentes provenant des habitants pour finaliser le projet,*
- *l'autorisation du 2 septembre 2011 délivrée par la Direction générale de la mobilité,*
- *l'exposé des motifs joint à cette délibération.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 125'000.- destiné à la création de places de stationnement et de marquage dans le village de Bardonnex.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 6200.501.32.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.32, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités par le compte 6200.331.32 de 2012 à 2031.*
5. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

Cette délibération est adoptée par 11 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions.

4. P-R-1031 Service du feu – Promotion au grade de premier-lieutenant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que, comme dans l'armée, la compagnie des sapeurs-pompiers est constituée de différents grades. Le lieutenant Jean-Claude Dick étant un des très bons éléments de la compagnie, c'est sans réserve qu'il appuie cette nomination. Il précise que le Conseil municipal est amené à préavis les nominations d'officiers ; pour les autres grades, seul l'Exécutif est consulté.

S'agissant d'un préavis, **M. Ch. Hottelier** demande qui procédera à la nomination définitive.

M. A. Walder répond que l'Etat entérinera la proposition.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de résolution.**

R-1031 - Service du feu – Promotion au grade de premier-lieutenant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex

Considérant,

- *les résultats des examens obtenus par le lieutenant Jean-Claude DICK au terme de son école d'officiers en 2006,*
- *l'engagement du lieutenant Jean-Claude DICK dans le cadre de la bonne marche de la compagnie pendant cinq ans,*
- *le préavis favorable du capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex, Jacques Zwicky,*
- *le règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 juillet 1990, articles 19, 22 et 29,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30A, alinéa 3, lettre a)*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De préavis favorablement la promotion du lieutenant Jean-Claude DICK au grade de premier-lieutenant dès le 1^{er} janvier 2012.*

Cette résolution est adoptée par à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

5. P-M-1011 Motion pour étudier la création de places de parking couvertes pour les « deux roues » au Centre communal

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. Ch. Cortiglia**, auteur de la motion, qui appuie sur l'aspect sécuritaire de la démarche. En effet, aucun espace n'étant prévu pour les deux-roues, ces derniers sont très souvent parkés devant les sorties de secours, voire sur les places de stationnement normalement réservées aux voitures.

De plus, les associations pratiquant leurs activités au centre communal ont réclamé à plusieurs reprises une telle installation.

M. G. Sauty approuve cette proposition qui aurait le mérite d'être étudiée en commission afin de mieux cerner les besoins et les possibilités offertes.

M. A. Walder précise qu'une motion doit d'abord être votée avant d'être exécutée ; si le Conseil municipal est favorable sur le principe, il estime préférable que ce dernier vote la motion, ce qui permettra à l'Exécutif de préparer une ébauche de projet qui sera ultérieurement descendue en commission pour étude.

Prenant note de ces explications, **M. G. Sauty** retire sa proposition de renvoi en commission.

Suite à l'exposé de Mme M. Matthey-Doret en automne dernier, les membres de la commission des routes ont pris bonne note qu'il leur était impossible de s'autosaisir d'un sujet ou d'une problématique. Afin de provoquer la réflexion relative à l'installation d'un parking deux-roues au centre communal, il a été décidé que l'un d'entre eux rédigerait une motion. Néanmoins, et dans un premier temps, **M. Ch. Hottelier** pense qu'il serait primordial d'installer les indications idoines sur la face extérieure des sorties de secours. Il suggère également de faire une communication aux présidents des associations sportives pratiquant leurs activités au centre communal afin qu'ils recommandent à leurs membres de ne pas stationner devant les portes concernées. Une chaîne bloque l'accès à la cour mais elle est fréquemment ouverte, permettant ainsi également l'accès aux voitures ; il demande qui en a la clé. Après réflexion, il n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire de « lancer » la motion immédiatement et préférerait un renvoi en commission.

Selon **M. B. Boymond**, cette motion n'empêche ni l'information, ni la signalisation. Il relève que le parking « sauvage » des deux-roues empêche trop souvent l'accès aux véhicules de secours.

MM. L. Lavarini et Ch. Cortiglia sont d'avis qu'il est essentiel de proposer une alternative de stationnement s'il n'est plus possible de parquer les véhicules dans la cour.

M. A. Walder adhère à une sensibilisation pour autant qu'une alternative soit proposée. Concernant la chaîne, l'aubergiste et le concierge ont une clé afin de permettre l'accès aux locaux aux personnes à mobilité réduite. Celle-ci n'empêche cependant pas le passage des deux-roues puisqu'ils peuvent passer sur le côté.

Mme T. Hoyos Bajrami demande comment les autres communes gèrent le problème.

MM. B. Boymond et Ch. Cortiglia l'informent qu'il existe fréquemment des parkings pour deux-roues à proximité des divers bâtiments communaux du canton.

M. A. Krasnosselski rappelle que le manque de places de parking pour deux-roues est un des problèmes majeurs du canton. Il est demandé à la population de faire un effort en favorisant les déplacements par ce biais mais les places pour les entreposer sont insuffisantes.

Cette motion soulève deux problèmes avec des niveaux d'urgence différents qu'il est nécessaire de dissocier. Selon **M. O. Sauty**, il est en effet urgent de signaler les sorties de secours à l'extérieur du centre communal et il est important de réfléchir tranquillement à un parking deux-roues répondant à nos besoins.

Mme B. Guex-Crosier précise que l'Exécutif a déjà donné mandat pour que les chemins de fuite soient examinés, notamment au centre communal. Elle veillera, avec l'aide de la technicienne communale, à ce que la signalétique nécessaire soit mise en place. Les deux problèmes soulevés peuvent donc être dissociés et ne seront pas traités à la même vitesse.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi en commission qui est refusé par 10 voix contre, 2 voix pour, 3 abstentions.**

➔ **Le président soumet ensuite au vote l'approbation du projet de motion.**

M-1011 - Motion pour étudier la création de places de parking couvertes pour les « deux roues » au Centre communal

Considérant,

- *le nombre important de manifestations se déroulant au Centre communal,*
- *les associations fréquentant les salles pour pratiquer du sport,*
- *la clientèle se rendant à l'auberge communale,*
- *l'absence de parking à disposition des deux roues,*
- *le parcage sauvage devant les sorties de secours de la buvette,*

Sur proposition du groupe DC et Entente,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'étudier la possibilité de créer des places de parking couvertes pour les « deux roues » au Centre communal.*
2. *D'estimer le coût de réalisation de ces places.*
3. *De proposer au Conseil municipal un crédit de réalisation.*

Cette motion est adoptée par 13 voix pour, 2 abstentions.

6. P-M-1012 Motion pour limiter l'impact sur la commune du recyclage de matériaux et déchets de chantier (béton, bitume, minéraux) ainsi que la mise à jour des informations et étude d'impact y relative

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. N. Dewaele**, auteur de la motion, qui précise qu'il n'a pas encore trouvé la preuve formelle de l'autorisation délivrée à Bardograves SA pour le recyclage de 75'000 tonnes de matériaux par année. Cette information figure en effet dans de nombreux documents sans être confirmée ; il a donc été heureux d'apprendre que la commune allait prendre conseil auprès d'un avocat qui pourra éclaircir ce point. Deuxièmement, la nouvelle loi adoptée le 19 octobre dernier peut amener passablement de problèmes à la commune de Bardonnex.

En effet, il n'est plus essentiel de respecter un gabarit de hauteur lorsqu'un remblai est effectué et aucune norme relative à la pollution que pourraient provoquer les matériaux recyclés n'est imposée. Il s'inquiète également du nombre de kilomètres parcouru sur la commune par les camions qui transporteront les matières à recycler puis qui les emmèneront dans les centres de transformation (cimenteries ou autres). D'autre part, la parcelle sur laquelle cette activité prendra place est située à la même altitude que le village de Bardonnex ; sachant qu'entre 7h et 19h, le vent souffle pour presque la moitié du temps en direction du village, il laisse imaginer les nuisances dues à la poussière de concassage et au bruit. Pour conclure, il estime que cette activité est importante mais ne s'effectuera pas au bon endroit ; la combe serait plus adaptée mais malheureusement située en zone agricole. De plus, s'agissant d'un projet cantonal, il pense qu'il est du devoir du canton d'améliorer les voies d'accès en évitant les villages.

Ayant étudié le projet de loi au sein du Grand Conseil, **M. G. Sauty** apporte quelques précisions. Il est conscient que cette nouvelle loi n'apporte pas que des bonnes choses pour la commune de Bardonnex et il pense que les questions soulevées sont très pertinentes et intéressantes. Il souhaite que ce dossier soit régulièrement suivi par la commission.

M. O. Sauty demande quelles sont les attentes de la mairie quant au mandat donné à Maître François Bellanger. Il rappelle que cette nouvelle loi donne au maire de chaque commune les mêmes prérogatives que l'inspecteur cantonal des gravières ; il lui est donc possible de vérifier en tout temps que l'activité de la gravière est conforme à la législation. Enfin, il précise qu'au niveau cantonal, son groupe s'était fermement opposé au projet et à l'adoption de cette nouvelle loi.

M. N. Dewaele ajoute que cette nouvelle loi donne sept ans de prescription en cas de pollution. Si le site devait être pollué et que la commune ne s'en soit pas aperçu, la faute lui serait reprochée puisqu'elle n'aurait pas usé de son droit de regard. Il pense donc que le sujet doit être traité de manière précise et consciencieuse.

M. G. Sauty indique que si le site de la gravière de Bardonnex devait être pollué, c'est l'Etat qui serait chargé de retrouver le responsable et les coûts relatifs ne seraient pas répercutés sur la commune.

M. Ch. Hottelier remercie M. N. Dewaele d'avoir été attentif à cette nouvelle activité qui pourrait prendre son essor sur le territoire communal. Il demande à l'Exécutif si ce dernier avait eu vent de ce que cette nouvelle loi allait apporter.

M. A. Walder rappelle que la nouvelle loi n'a été votée qu'en novembre dernier et que la Tuilerie avait déjà obtenu une autorisation de concassage au début des années 2000. Une étude d'impact avait d'ailleurs été réalisée et il s'était avéré que cela représentait deux à trois semaines d'intervention par année sans qu'il n'y ait eu de remarques quant au bruit ou à la poussière ; il précise que les quantités étaient moindres.

Il ajoute que la commune n'a nullement été sollicitée pour un quelconque préavis relatif à la nouvelle loi sur les gravières ni même été informée des autorisations qui semblent avoir été données en faveur de Bardograves SA.

Ses attentes envers le mandat confié à Maître François Bellanger sont de s'assurer que les éléments avancés sont avérés, d'en vérifier la conformité au niveau du droit cantonal et fédéral et de prendre connaissance des moyens d'action, le cas échéant, de la commune.

M. N. Dewaele précise que l'autorisation de concassage nouvellement délivrée est liée à la parcelle n°3180 qui est contiguë à celle sur laquelle sera édifié le nouveau bâtiment artisanal.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de motion.**

M-1012 – Motion pour limiter l'impact sur la commune du recyclage de matériaux et déchets de chantier (béton, bitume, minéraux) ainsi que la mise à jour des informations et étude d'impact y relative

Considérant,

- la nouvelle loi sur les gravières, du 19 octobre 2011 – L301 (LGEA) (10702),
- les autorisations données à Bardograves SA par l'État de Genève (recyclage de 75'000 tonnes/année),
- les nuisances dues à l'augmentation du trafic des véhicules de transport sur notre commune,
- l'impact de ce type d'activité sur notre paysage et l'impact global sur la commune (air, eaux, poussières, bruits, pollutions),
- le recours envoyé par l'association « Grain de Sable, de la Champagne » au TF.

Sur proposition du groupe DC et Entente,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De valider les informations collectées relatives au recyclage, de mesurer les impacts sur notre commune suite à la modification de la loi sur les gravières.
2. D'étudier tous les moyens de relocalisation et/ou de recours pour faire déplacer ces activités dans une zone plus appropriée.
3. De réactualiser les études d'impacts en tenant compte des grands chantiers à venir (Cherpines, Plan-les-Ouates, CEVA, Projets rive gauche et PACA) et des nouvelles données validées (premier point).
4. D'étudier l'aménagement d'accès alternatifs pour les véhicules de transport afin de limiter les nuisances dues à l'augmentation significative du trafic sur les routes de notre commune (routes cantonales et communales).
5. D'organiser une information publique pour sensibiliser nos habitants et nos autorités cantonales.

Cette motion est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. **Revision du règlement du Conseil municipal**

Mise à part la révision du règlement du Conseil municipal, **M. Ch. Hottelier** demande si d'autres actions ont été entreprises suite à l'exposé, l'automne dernier, de Mme M. Matthey-Doret.

Le président lui répond par la négative.

2. **Stade Alfred-Comoli – installation d'une alarme**

M. O. Sauty demande quel type d'alarme sera installé à la buvette du stade et qui paiera.

S'agissant d'un bâtiment communal, le coût de cette installation sera pris en charge par la commune. Cette dernière a d'ailleurs bénéficié d'une offre promotionnelle et le matériel installé lui sera offert. **Mme B. Guex-Crosier** ajoute que le système sera relié à une société de surveillance mais qu'il sera également muni d'une alarme sonore.

3. **Compesières - allée des tilleuls**

Suite à des remarques qui lui ont été faites, **M. A. Krasnosselski** a pu constater que certains tilleuls étaient très abîmés ou malades. Il demande si une revitalisation de l'allée est prévue.

Mme H. Schneuwly l'informe que l'entretien de cette allée est confié à un prestataire. Un tilleul, malade, a dû être abattu avant l'hiver et sera prochainement remplacé.

M. L. Lavarini suggère de replanter un arbre de bonne taille ; un trop jeune plant risquerait en effet d'être étouffé par les arbres existants.

4. **Nouvelle école - rumeurs**

M. A. Krasnosselski rappelle qu'il est de la responsabilité des élus de faire en sorte que les rumeurs ou fausses informations ne soient pas divulguées à outrance au sein de la population.

M. F. Giacobino demande des précisions sur ces rumeurs ; ont-elles été provoquées par sa demande de renseignements lors d'un précédent conseil ? Sont-elles dues à l'article lacunaire paru dans la presse ?

M. A. Krasnosselski indique que des personnes ont porté certaines accusations quant à l'implantation d'une école à Charrot alors que ces dernières auraient pu être démenties.

5. **Route d'Annecy – panneau publicitaire**

Mme S. Schrag signale l'installation d'un panneau publicitaire gênant et masquant la vision de la circulation au niveau du 257, route d'Annecy. Elle a contacté l'entreprise responsable mais n'a obtenu aucune réaction de sa part. Elle demande l'appui de la mairie.

6. **Route d'Annecy - éclairage**

M. B. Boymond signale que l'éclairage public d'une portion de la route d'Annecy est à nouveau en panne.

7. Repas des Aînés

M. B. Boymond remercie ses collègues qui ont participé au repas des Aînés et aidé à la mise en place ou au rangement de la salle. Il propose de réfléchir à l'établissement d'un planning afin de mieux répartir les conseillers aux différentes tâches ; en effet, très peu de personnes sont restées jusqu'à la fin pour aider au rangement.

Mme B. Guex-Crosier remercie les conseillers municipaux ainsi que les conjoints présents lors du repas des Aînés. Cette journée était très agréable et a été fort appréciée.

8. Mesures de ralentissement à Charrot

M. L. Lavarini propose qu'un marquage au sol soit effectué aux abords des pots récemment installés à Charrot ; ceci pour des mesures de sécurité et pour éviter le déplacement malencontreux des pots.

9. Sortie automnale

Mme B. Guex-Crosier informe que la sortie automnale se déroulera le samedi 22 septembre prochain.

VIII CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement	27.02.12	20h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	20.02.12	18h30	Salle des chevaliers
	EDD	20.02.12	20h00	Salle des commissions
	Finances	27.02.12	18h30	Salle des commissions
		18.04.12	20h30	Salle des commission
	Routes, travaux, et emplacements communaux	07.02.12	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	21.02.12	20h00	Salle des commissions
	Bureau	22.02.12	18h30	Mairie
	Conseil municipal	06.03.12	20h30	Salle des chevaliers
	Course du Conseil municipal	09.06.12		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié à la salle des commissions, il lève la séance à 22h25.

Daniel Fischer, président

Tatiana Hoyos Bajrami, vice-présidente

Genève, le 5 février 2012/fb